

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 01.16/12/2025

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville sur mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Contraction d'un emprunt pour le budget annexe Jeannerie II -

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'attente de la vente des lots du lotissement de la Jeannerie II, dans le cadre du financement du budget annexe concerné, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Montant | : 280 000 euros (deux cent quatre-vingt mille) |
| - Taux | : 3,05 % |
| - Durée | : 3 ans |
| - Type d'amortissement du capital | : in fine |
| - Périodicité des intérêts | : trimestrielle |
| - Commission d'engagement | : 280 € |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-01-16-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Article 2 :

Mr le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Gouville s/mer décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-01-16-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 02.16/12/2025

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Contraction d'un emprunt pour le budget annexe lotissement

Montsurvent-

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'attente de la vente des lots du lotissement de Montsurvent, dans le cadre du financement du budget annexe concerné, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Montant | : 555 000 euros (cinq cent cinquante-cinq mille) |
| - Taux | : 3.05 % |
| - Durée | : 3 ans |
| - Type d'amortissement du capital | : in fine |
| - Périodicité des intérêts | : trimestrielle |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-02-16-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- Commission d'engagement : 555 €

Article 2 :

Mr le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

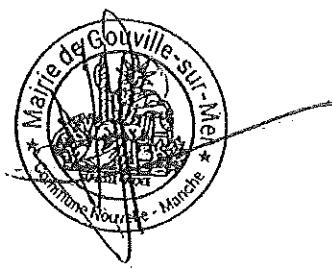
La commune de Gouville s/mer décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-02-16-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Appartenant au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 03.16/12/2025

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville sur Mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Contraction d'un emprunt pour le budget annexe lotissement d'Anneville -

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'attente de la vente du lot du lotissement d'Anneville, dans le cadre du financement du budget annexe concerné, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| - Montant | : 21 000 euros (vingt et un mille) |
| - Taux | : 2.61 % |
| - Durée | : 1 an |
| - Type d'amortissement du capital | : linéaire |
| - Périodicité des intérêts | : trimestrielle |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-03-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- Commission d'engagement : 150 €

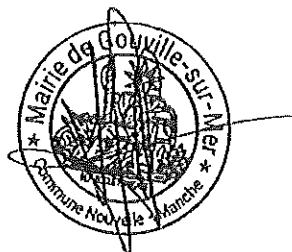
Article 2 :

Mr le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Gouville s/mer décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-03-16-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 04.16/12/2025

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mére sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Contraction d'un emprunt pour le budget annexe lotissement de Boisroger-

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'attente de la vente des lots du lotissement de Boisroger, dans le cadre du financement du budget annexe concerné, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Montant | : 85 000 euros (quatre-vingt-cinq mille) |
| - Taux | : 3.05 % |
| - Durée | : 3 ans |
| - Type d'amortissement du capital | : in fine |
| - Périodicité des intérêts | : trimestrielle |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251218-04-16-12-225-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- Commission d'engagement : 150 €

Article 2 :

Mr le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

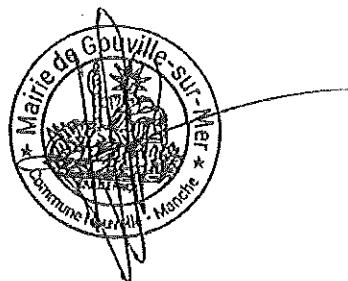
La commune de Gouville s/mer décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251218-04-16-12-225-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 05.16/12/2025

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville sur Mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Contraction d'un emprunt pour le budget annexe lotissement rue du Nord -

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'attente d'un reversement du budget principal de la commune, dans le cadre du financement du budget annexe concerné, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - Montant | : 159 000 euros (cent cinquante-neuf mille) |
| - Taux | : 2,61 % |
| - Durée | : 1 an |
| - Type d'amortissement du capital | : in fine |
| - Périodicité des intérêts | : trimestrielle |

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-05-16-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

- Commission d'engagement : 159 €

Article 2 :

Mr le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

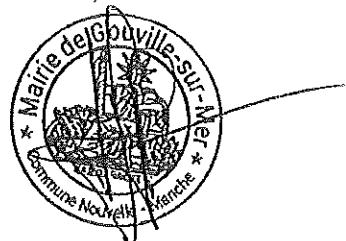
La commune de Gouville s/mer décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-05-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 06.16/12/2025

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Crédit d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Dans l'optique d'assurer le renfort nécessaire au service fleurissement, il est décidé à l'unanimité de créer un poste à temps complet, d'agent technique territorial à compter du 01/03/2026, le temps des modalités de mutation de cet agent actuellement en poste à Crances.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-06-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Subvention exceptionnelle au RPI de Gratot- La Vendelée – Brainville – Servigny –

Comme chaque année, le RPI prévoit un projet commun pour leurs 5 classes et ils souhaitent cette année travailler sur un projet poterie avec Joséphine Pigasse installée à Gouville sur mer. Chaque élève bénéficiera de 5 séances pour réaliser des modelages sur le thème des plantes et les travaux seront ensuite exposés à l'école.

Pour ce faire, il est proposé un plan de financement avec 990 € à la charge de l'APE et 1 500 € pour les mairies. Il y a 106 élèves, soit 14.15 € par élève Pour Servigny, 16 enfants concernés donc une participation est demandée à la commune de Gouville sur mer d'un montant 226.40 € ; proposition d'arrondir à 227 €

Après avoir entendu l'exposé de Valérie Laisney et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord unanime.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception préfecture
050-200063474-2025-12/16-07-16-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 08.16/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Attribution du logement sis 1 bis, Place de l'Eglise à Gouville s/mer –

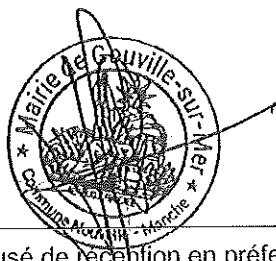
Le conseil municipal décide unanimement de l'attribution du logement ancien presbytère, 1 bis place de l'Eglise pour un loyer de 576 €, à Mr Alexis Lerouvillois à compter du 01/01/2026.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Accusé de réception en préfecture
050-200085405/20251216-08-16-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 09.16/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Animations Mauna Kea -

Journées MAUNA KEA, animations à la plage : le conseil municipal décide de renouveler les deux journées autour de la glisse et organisées par Mauna Kea les 23/07 et 20/08 pour un coût de 2 800 €. Valérie Laisney précise que cette somme sera prise dans l'enveloppe dédiée à l'animation et votée pour cette année à hauteur de 5 000 €.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Accusé de réception en préfecture
050-200085492-20251216-09-16-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 10.16/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Acquisition d'un pupitre numérique –

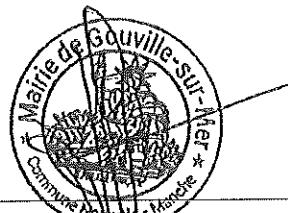
Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis proposé par Manche Numérique pour s'équiper d'un pupitre numérique pour assurer les affichages réglementaires et informatifs à destination des usagers. La proposition est de l'installer à l'accueil de la mairie et d'en retenir le devis d'un montant de 3 174.34 € HT, soit 3 809.21 € TTC.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-10-16-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 11.16/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCH, Simone DUBOSCH, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Fournitures pour travaux en régie : local des 3 A et ateliers municipaux –

Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin, pour la fourniture de travaux qui seront faits en régie, le conseil municipal retient à l'unanimité les devis suivants :

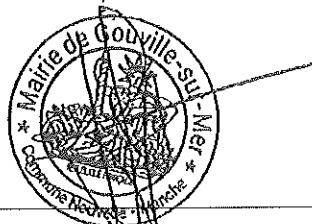
- Atelier des 3 A = devis de AMB d'un montant de 5 412.19 € HT (fenêtres en bois + 1 porte, qui va au terrain de foot)
- Atelier municipal = devis de AMB d'u montant de 1 822.14 € HT (5 fenêtres)

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-11-16-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Date de convocation
9/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Réf. 12.16/12/2025

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Travaux local Boisroger –

Après avoir entendu l'exposé de David Laurent, concernant des travaux dans la pièce au bout du logement de Boisroger, afin de la réhabiliter et la mettre à la disposition des associations, le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise LEPETIT d'un montant de 8 770.29 € HT (isolation + porte)

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-12-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

De la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Séance du 16 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Et le seize

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Jean LAMY, Gaëtan COENEN, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : A. COLIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
B. GOSELIN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
A. CASROUGE ayant donné pouvoir à S. GODEFROY

Réf. 13.16/12/2025

Secrétaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Objet de la délibération : - Renouvellement adhésion à l'ANEL -

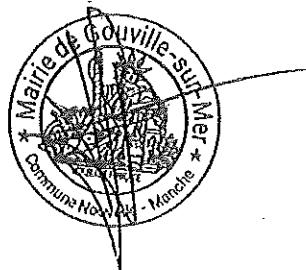
Le conseil municipal décide à l'unanimité du renouvellement d'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral, moyennant une participation de 0.20 €/habitant soit pour notre commune, 3 339 habitants, soit la somme de 667.80 €

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Accusé de réception en préfecture
050-200085405-20251216-13-16-2025-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025